

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Elle Consiste, en tout, à L. 200.
payé par les Communes.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

68

C. V. B. S.

Chesalles & oron dessus

Sont des Villages

Les deux forment Chacun une Commune

De la Paroisse d'oron la Ville
L'agent d'oron dessus

D'oron

Canton du Léman

Chaque école n'en a pas de plus
éloignée d'un quart d'heure

Bussigny petit Village serend
à Chesalles, ainsi que plusieurs autres
maisons, qu'ils seraient trop long de
détailler, à oron dessus de même
la Corboz
Les plus éloignées de Chacune des
écoles sont à un quart d'heure de
distance
A Chesalles 22 à oron dessus 22.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il y en a 3 dans cette Circonférence

a. Leurs noms.

Oron la Ville a $\frac{3}{4}$ de lieu de Chevallès
Palleizieux a une lieue; & Chatillens autan

b. Leurs distances réciproques.

Oron la Ville est a quart de lieu de
Chatillens

I I.

INSTRUCTION.

1°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture l'écriture l'orthographe
l'arithmétique & la Religion

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année; & elle
dure 3 heures le matin & 2 heures le soir

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Il n'y en a que pour la Religion les
Catechismes, & le Recueil des passages

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

aussi bien qu'on le peut

9°. Durée de l'école chaque jour?

Elle est de 5 heures

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont distribués en 2 classes

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Auparavant le Pasteur nommoit
& le Baillif établissait
De Chevallès

b. D'où est-il?

Daniel Claude Maillard

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

Né en 1734

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Six

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Des 1768

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

au paravant déjà Régent
à Montpreveyre élus en 1761

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

aucune

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Il y en a 49 assidus en hyver
mais peu en étéa. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'en possède aucun, sinon un
plantage

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Il peut valloir 2000

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'y en a point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Les Communes dans les villages
louent chacune une chambre pour les
écoles

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître - d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Elle consiste en 42 payés par les Communes en 46 payés par la Nation Plus 16 quaterons mesés payés par la Nation & 16 quaterons avoine payés par la Nation.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Observation préliminaire

70

L'instituteur d'Oron-la-Ville ayant une annexe, à Chatillon, ne fera qu'une réponse aux questions qui concernent également les deux Ecoles, mais il les fera séparément & par colonne aux questions qui regardent chaque Ecole en particulier.

Oron-la-Ville *Chatillon, annexe éloignée de quatre heures*

Bourg *Village*

Commune d'Oron *Commune de Chatillon*

Paroisse de Chatillon Agence d'Oron *Paroisse de Chatillon Agence de Chatillon*

D'Oron *Léman*

Les plus éloignées sont à 12 Minutes

Les Maisons Champêtres dans les champs se rendent à l'école d'Oron, — sont, — Les Bords des Maisons à 12 Minutes, d'où il vient cinq enfants.

Le Verney, une Maison à 10 Minutes, d'où vient un enfant.

Le Béglier, une Maison d'où il vient deux enfants. Distance 8 Minutes.

Le Moulin de la Broye où il y a 4 enfants qui se rendent à l'école à l'aumône, qui est plus à portée, Distance 10 Minutes.

Les plus éloignées de la Maison ou de la ligne actuellement l'école sont à 2 heures.

Les Maisons isolées du ressort de l'Ecole de Chatillon, dont les enfants viennent se rendre, — sont.

Pracisset une maison à 1 heure d'éloignement où il y a deux enfants, mais qui ne fréquentent pas de l'école.

La Charvotte deux maisons à 20 Minutes où il y a deux ou trois enfants qui ne viennent pas non plus à l'école.

La Vichaire une maison à 10 Minutes d'où vient un enfant.